

Extrait du registre des délibérations

Séance Ordinaire du 10 Septembre 2015

L'an 2015 et le 10 Septembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : DHENIN Christine, ORTEGA Odile, THUAL Isabelle, WACHEUX Laurence, AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane

Absents et excusés :

CAILLERE Nathalie, procuration Jean-Pierre MOREL
DAVRAINVILLE Sébastien,

Assiste à la réunion mais ne prend pas part aux délibérations : ALLAIN Julie, secrétaire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Procuration : 1

Date de la convocation : 28/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

A été nommée secrétaire : ORTEGA Odile

Objet des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 JUIN 2015
ACCESSIBILITE : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'EURE
COLLEGE DE ST ANDRE : DEMANDE DE PARTICIPATION
NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE
SIS L'HABIT- BOIS LE ROY : MODIFICATION DES STATUTS
REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES - BENEVOLE BIBLIOTHEQUE
TAXE D'AMENAGEMENT
SIEGE : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE
TRAVAUX DE SECURITE COTE DU TORCHON : MODIFICATION
DM N°1 - COMMUNE
RECOURS AUX TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX (TIG)
INFORMATIONS GENERALES
QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de la séance du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ACCESSIBILITE : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'EURE

La commune de Bois le Roy (Eure) a l'obligation de mettre en conformité et en accessibilité l'ensemble

des bâtiments recevant du public conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et doit établir un programme de travaux qui doit être remis avant le 27 septembre 2015 en Préfecture.

Afin d'élaborer cet agenda d'accessibilité programmée (Adap), il est proposé de signer avec le Centre de Gestion de l'Eure la convention d'adhésion à la mission accessibilité des locaux.

La cellule accessibilité du CDG 27 peut apporter son assistance pour relever les non-conformités, établir les diagnostics et assister la commune au niveau administratif et pour le suivi de chantier.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 27 pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

COLLEGE DE ST ANDRE : DEMANDE DE PARTICIPATION

Le maire présente le projet de la convention adressé par le président du Syndicat de Gestion et Construction du Gymnase de St André de l'Eure, demandant à la commune de participer à hauteur de 50€ pour les élèves extérieurs au syndicat.

Pour l'année 2015/2016, 3 enfants de la commune sont inscrits dans ce collège.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : REVERSEMENT DU FOND D'AMORCAGE

La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours. En complément, les collectivités doivent proposer une offre d'activités périscolaires. La Communauté de Communes « La Porte Normande » à Saint André de l'Eure a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) depuis la rentrée scolaire 2014/2015, dans la mesure où les communes lui ont transféré la compétence « ALSH-Périscolaire ».

Un fonds dénommé "fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré" a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 EUR par enfant scolarisé sur leurs communes, montant fixé par arrêté ministériel du 2 août 2013 et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 EUR par enfant si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires. Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune. Un montant forfaitaire par élève sera versé à toutes les communes organisant ces nouveaux rythmes scolaires. L'aide est versée aux communes à charge pour ces dernières de reverser les aides qu'elles perçoivent.

Il est proposé de reverser l'intégralité de la dotation perçue à la Communauté de Communes de la Porte Normande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

- DIT que les crédits nécessaires au versement de cette dotation seront inscrits au Budget, à l'article 657351 "subvention de fonctionnement versée au groupement de collectivité de rattachement ».

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

SIS L'HABIT / BOIS LE ROY : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au déménagement du bureau du SIS de la commune du L'Habit à celle de Bois le Roy, il y a lieu de procéder à une modification des statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du SIS L'HABIT - BOIS LE ROY

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES – BENEVOLE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande d'une bénévole de la bibliothèque qui souhaite se faire rembourser les frais kilométriques engendrés par la formation qu'elle a suivi à Evreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de rembourser en totalité les frais kilométriques engendrés par cette formation.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune peut fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un taux entre 1 % et 5 % et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 5%**

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

SIEGE : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux d'extension du réseau électrique qui ont eu lieu afin d'alimenter les lots situés chemin des hautbois en électricité, il y a lieu de signer une convention avec le SIEGE.

Le Conseil municipal,

Vu la demande du SIEGE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage dans le chemin des Hautbois avec le SIEGE.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

TRAVAUX DE SECURITE COTE DU TORCHON : MODIFICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de mise en sécurité de la Côte du Torchon conjointement avec la commune du L'Habit, des modifications ont été apportées au projet initial.

Ces modifications portent sur :

-La mise en place d'un petit giratoire au niveau de l'intersection entre la côte du Torchon, la rue du Bois Brulé à Bois le Roy et le Chemin Vert à L'Habit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications faite au projet de sécurisation de la Côte du Torchon et demande à ce que cette modification soit subventionnée, comme l'ensemble

du projet au titre des amendes de polices.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un dépassement de crédit au chapitre 204 (subvention d'équipement versée au SIEGE), il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le budget primitif de la commune :

Chapitre 204, article 20415 : +4 045€

Chapitre 20, article 2031 : -4 045€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les modifications faites au budget primitif 2015 de la Commune.

Vote : A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

RECOURS AUX TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de mise en place de travaux d'intérêt général (TIG), au sein de la Commune.

M. le Maire explique que l'accueil de personnes ayant commis de petits délits peut se faire en accord avec le Ministère de la Justice pour la réalisation de tâches ponctuelles. Un protocole doit être mis en place et des agents d'encadrement doivent également participer à ce protocole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (moins 1 voix), la mise en place d'une convention pour la réalisation de TIG.

Vote : A la majorité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 1)

INFORMATIONS GENERALES :

- Permis de construire et autres

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission départementale de coopération intercommunale présidée par le Préfet est chargée de mettre en œuvre la loi Notre relative à la réorganisation des collectivités territoriales. En l'état actuel des choses, le Préfet souhaite que la Communauté de Communes de la Porte Normande, dont la commune de Bois le Roy fait partie, fusionne avec de petites intercommunalités du Sud de l'Eure. Il semble préférable au niveau financier et afin d'avoir accès à un plus grand nombre de services de se diriger vers l'agglomération d'Evreux. Une réunion est prévue entre les Maires des communes membres de la Communauté de Commune « La Porte Normande et ceux des communes de l'agglomération d'Evreux. Le projet sera ensuite délibéré en conseil communautaire puis au sein de chaque conseil municipal. Si les 2/3 des communes font part de leur accord, le projet sera mis en place au 1^{er} janvier 2016.
- Des travaux ont eu lieu durant l'été au groupe scolaire et notamment la mise en conformité des assainissements non collectifs conformément aux prescriptions de la Communauté de Communes de la Porte Normande. Le sol des sanitaires du Préfabriqué a été remplacé, du mobilier a été acheté et un grand ménage a été effectué.
- Le projet de Commune Nouvelle avec la commune du L'Habit est abandonné suite à la décision du Conseil Municipal du L'Habit.
- Information sur les factures d'eau : Une nouvelle taxe a été appliquée sur les factures d'eau 2015. Il s'agit de la redevance pour le prélèvement de la ressource en eau instituée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie due par tout usager du service d'eau potable. Une information était agrafée à la facture d'eau et a été retirée par la Trésorerie de St André au moment de l'envoi. L'information sera remise dans le prochain Echo des Forêts.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet de

restructuration de la Poste de Bois le Roy. Le Facteur aura désormais la charge de tenir le bureau de Poste le matin et de faire la distribution du courrier l'après-midi. Une réflexion sur l'utilisation des locaux est en cours. Il a été suggéré d'aménager le garage pour y transférer l'activité du bureau de Poste.

- Le Plan Particulier de Mise en Sureté aura lieu le 15 octobre 2015 à l'école de Bois le Roy
- Le compte rendu du Comité Syndical du SIEGE DU 30 mai 2015 est consultable en Mairie.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une action à l'initiative de l'Association des Maires de France sera menée le 19 septembre 2015 pour fait part au gouvernement de la crainte des communes face à la baisse des dotations. En signe de soutien, la Mairie sera en grève et une pétition sera mise à disposition de la population ce jour.
- La deuxième tranche des travaux de l'église est achevée. Il reste à réaliser le vitrail du pignon de l'église et à trouver les financements pour équiper en bancs ou chaises l'édifice. Le dossier de financement de la rénovation des statues est toujours en étude au CEA.
- Le 7 novembre 2015 aura lieu une conférence « Eco-Gestes » à la salle des fêtes de Bois le Roy à l'initiative de Monsieur MARTEAU et Madame AGUEEFF. Des intervenants feront parts aux habitants de la commune des gestes à avoir pour une conduite « écoresponsable »
- Le kiné de la commune a donné son congé. Il quittera le cabinet en septembre et le bail sera résilié le 31 décembre 2015. La recherche d'un remplaçant est dès à présent lancée.
- La demande de classement de la commune de Bois le Roy en zone pouvant bénéficier d'avantages fiscaux dans le cadre de la loi Pinel a été refusée par le Préfet de région.
- La campagne d'inscription sur les listes électorales est exceptionnellement ouverte jusqu'au 30 septembre 2015 afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de prendre part aux élections régionales de décembre.
- Une promesse de vente a été signée début septembre pour la vente d'un deuxième terrain appartenant à la commune.
- La fête du village a été un succès. Merci aux bénévoles qui ont travaillé à la préparation et à la finalisation de la fête.

QUESTIONS DIVERSES

-M. MARTEAU Informe les membres du Conseil Municipal qu'une campagne afin de de déceler des fuites d'eau a eu lieu sur la commune. Deux grosses fuites ont été découvertes sur le réseau de distribution public. Lors des relevés pour la facturation annuelle, des contrôles ont été fait chez les particuliers afin de détecter d'éventuelles fuites. L'ensemble de ces réparations va permettre de résorber les pertes importantes d'eau potable.

L'ensemble des contrats EDF de la commune a été revus. Une économie d'environ 4 500€ par an pourra être réalisée en changeant certaines puissances et certains abonnements. La coupure de l'éclairage public cet été a permis de réaliser une économie de 2400€ sur 1 mois.

La Communauté de commune de la Porte Normande va mettre en place un règlement sur les ordures ménagères qui sera soumis aux conseils municipaux.

-M. DANGOUMAU fait part des remerciements de « Tuyaux d'Antan » pour le don des affaires de pompier qui restaient en Mairie.

-Mme DEMALANDER demande si une date est prévue pour le prochain passage des encombrants. Monsieur le Maire l'informe que la date est fixée au 9 octobre 2015.

-M. FAUVEAU informe les membres du Conseil Municipal qu'un contact a été pris avec une des

propriétaires du terrain en pointe situé à l'entrée de Bois le Roy au sujet de l'élagage des arbres en bordure de route. Le nombre de propriétaires étant trop nombreux, il ne semble pas y avoir de solution. L'élagage en bordure de route sera fait, mais le reste du terrain ne sera pas entretenu par la Commune.

-Mme THUAL demande si une information a été diffusée dans les boîtes aux lettres afin de prévenir de la coupure de l'éclairage public. Une affiche a été mise sur les tous les panneaux d'information de la Commune.

-M ERRAMMACH informe les membres du conseil municipal que le prochain Echo des Forêts sera publié le 15 octobre 2015.

-Mme AGUEEFF fait part aux membres du Conseil Municipal des difficultés à organiser le Salon des Sculpteurs prévu en Octobre. Peu de personnes se sont manifestées pour le moment et la manifestation est annulée. Afin d'assurer le marché de Noël, nous recherchons des bénévoles pouvant organiser cette manifestation.

La séance est levée à 23h35.